AR Prefecture
063-200070712-20220511-DBC20220511_07-DE
Reçu le 02/06/2022
Publié le 02/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

N° DBC 20220511-07

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :	36
Membres du Bureau présents :	19
Membres du Bureau représentés :	2
Total votants :	21

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2022 à 13H

Date de la convocation : jeudi 5 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 mai 2022 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :
Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE.

Membres ayant donné pouvoir :
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Patrick SAUZEDDE

Membres du Bureau absents excusés :
Claude GOUILLON-CHENOT, Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;
Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Le centre aquatique Thiers Dore et Montagne ouvrira ses portes au 1er juillet 2022.
Dans l'optique d'accueillir tous les publics et de proposer des activités, vous trouverez la tarification permettant de répondre à ces besoins

AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_07-DE
Reçu le 02/06/2022
Publié le 02/06/2022

TARIFS CENTRE AQUATIQUE

Entrées Scolaires		
	Territoire TDM	EXT Territoire TDM
Ecoles Maternelles	gratuit	2 €
Ecoles Elémentaires	gratuit	2 €
Collèges	20€/Ligne/Heure	20€/Ligne/Heure
Lycées	20€/Ligne/Heure	20€/Ligne/Heure
ALSH	gratuit	2 €
PUBLICS		
Entrée Enfant 3 - 18 ans	3 €	
Entrée Adulte	4 €	
Demandeur Emploi, Etudiants, RSA (sur Justificatif)	1 €	
Personne en situation de handicap	1 €	
Abonnement 10 entrées enfants	25 €	
Abonnement 10 entrées Adultes	35 €	
Pass Famille	Gratuité du 3ème enfant et plus	
Activités		
	Territoire TDM	EXT Territoire TDM
Aquagym	7,5 € la séance	9,5 € la séance
	70 € abonnement de 10	90 € abonnement de 10
Aquaphobie	7,5 € la séance	9,5 € la séance
	70 € abonnement de 10	90 € abonnement de 10
Aquafitness	10 € la séance	12 € la séance
	90 € abonnement de 10	110 € abonnement de 10
Aquabike	10 € la séance	12 € la séance
	90 € abonnement de 10	110 € abonnement de 10
Bébé Nageur (enfants de 6 mois/3 ans) un parent inclus	6 € la séance	8 € la séance
Parcours aquatique (3-6 ans) un parent inclus	4 € la séance	6 € la séance
Ecole de natation enfants	110 € /année	140 € / année
Ecole de natation adultes	130 € /année	160 € /année
Achat Carte d'entrée	2 €	2 €
Cours individuel enfants/adultes	10€ / H	12 € /H

AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_07-DE
Reçu le 02/06/2022
Publié le 02/06/2022

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs ci-dessus,
- **Autorise** le Président a signer tout documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres présents : 19	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	**Pour : 21**		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_07-DE
Reçu le 02/06/2022
Publié le 02/06/2022